

Conseil Communautaire du 28 mars 2019

D 2019	B	10
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	72 du dossier 1 et 2 - 73 du dossier 3 à 8 - 72 du dossier 9 à 32	
Votants	78 du dossier 1 et 2 - 79 du dossier 3 à 8 - 78 du dossier 9 à 32	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 22 mars 2019 s'est réuni à la Salle des fêtes de Sainte-Bazaille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE - Maryse HERVÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE (jusqu'au dossier 8)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	/
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Alain PRÉDOUR)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie.Françoise BOUGUES) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Jean.Pierre MARCHAND) - Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU (à partir du dossier n°3)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazaille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET) - Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Bernard CABANE – Josette PATISSOU - Jean.François THOUHAZE (à partir du dossier 9) - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD – Valérie TACCO - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Alain PRÉDOUR à Francis DUTHIL - Sophie BORDERIE à Joël HOCQUELET - Marie.Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance

Michel FEYRY

Dossier n°10 -
RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE
DE TRANSPORT URBAIN DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION A COMPTER
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Rapporteur : Michel COUZIGOU

Objet de la décision

Suite à la modification de la politique tarifaire des transports scolaires, il y a lieu de modifier le règlement intercommunal des transports scolaires.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération exerce la compétence Transport scolaire depuis la rentrée scolaire de 2013 et qu'un règlement intercommunal sur les transports scolaires a été approuvé pour chaque année scolaire.

Ce règlement intercommunal a pour objet :

- De définir des conditions d'accès des élèves aux lignes de transports scolaires
- De préciser les modalités d'instruction des inscriptions et de délivrance des titres de transport,
- De déterminer les modalités financières liées à l'usage du réseau intercommunal ainsi que la tarification applicable,
- De préciser l'architecture et les règles de fonctionnement du réseau intercommunal,
- De préciser les consignes de sécurité pour les prestataires et les usagers,
- D'assurer la discipline à l'intérieur des véhicules,
- De préciser les sanctions applicables et le partage des responsabilités entre l'entreprise de transport, les organisateurs secondaires et Val de Garonne Agglomération en la matière. Les droits et les obligations des familles sont également rappelés dans le cas où les enfants se livreraient à des actes répréhensibles ou de vandalisme.

Il convient d'apporter quelques modifications :

- Les conditions liées à l'âge sont modifiées afin d'accepter les élèves en « toute petite section » de maternelle,
- Les conditions d'inscription et tarification (chapitre 2) sont modifiées, ainsi que l'annexe n°1 conformément à la décision du bureau communautaire n°DB2019-007,
- Le barème des sanctions en annexe n°2 est détaillé,
- L'article 5.4 détaille les conditions de transport des engins de déplacements personnels.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Abroge la délibération du Conseil communautaire D2017C83 du 13 avril 2017,

Décide d'adopter le règlement intercommunal des transports scolaires et son annexe à compter de l'année scolaire 2019/2020 et pour les années suivantes, tant qu'aucune modification ne sera nécessaire,

Rappelle que la grille tarifaire des transports scolaires a été fixée par décision n°DB2019-007 dans le cadre des délégations du bureau communautaire.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	78	
Pour	71	
Contre	4	Philippe RIGAL – Régine POVEDA – Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Josette PATISSOU)
Abstention	3	Sylvie BARBE – Jean-Marc DUBAN – Bernard MANIER

Fait à Sainte-Bazeille, le 28 mars 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 1^{er} avril 2019